



# Première prise de valeur pour l'action Énergie Partagée

**Paris, le mardi 6 juin 2017** - Les actionnaires Énergie Partagée ont voté samedi 20 mai une prime d'émission de 2 euros par action proposée par la gérance. Cette première valorisation de l'action Énergie Partagée - qui passe de 100 à 102 euros - reflète pour partie la prise de valeur des investissements dans les projets de production d'énergies renouvelables et amorce la rentabilité pour les actionnaires.

## +2 euros : la rentabilité est amorcée mais reste prudente

Dès sa création, l'outil d'investissement Énergie Partagée avait prévu de rétribuer les actionnaires citoyens à mesure que les projets d'énergie renouvelables soutenus dégageraient de la valeur. L'objectif de rentabilité affiché était de 4% par an avec un horizon à 10 ans.

Avec cette première prime d'émission, la rentabilité pour les actionnaires est désormais amorcée et devrait se poursuivre pour les prochaines années. Celle-ci est volontairement prudente au regard de la courbe de valeur croissante des actifs engagés dans les plus de 30 installations de production éoliennes, solaires, hydro-électriques et de biomasse dont certaines, après s'être désendettées, commencent à rémunérer leurs investisseurs, dont Énergie Partagée.

## Une prime d'émission<sup>1</sup> conforme à l'éthique du mouvement

En effet, à la différence des plateformes de financement participatif, Énergie Partagée s'engage directement au capital d'une multitude de projets en tant qu'investisseur et non en tant que prêteur. Cette position d'investisseur initial place Énergie Partagée dans un rôle patient mais rentable sur le long terme : les investisseurs ne perçoivent de remontées financières qu'après la période de remboursement des emprunts, généralement entre 7 et 10 ans. C'est la raison pour laquelle les actionnaires Énergie Partagée sont encore incités à faire preuve de patience.

Enfin, la volonté d'Énergie Partagée de s'inscrire durablement dans l'Économie Sociale et Solidaire a conduit les actionnaires à modifier les statuts de la SCA en 2017 pour se mettre en conformité avec le nouvel agrément Esus (Entreprise solidaire d'utilité sociale). La constitution de réserves obligatoires permettra à la structure de réinvestir ses bénéfices dans de nouveaux projets mais limitera les sommes disponibles pour le versement de dividendes avant quelques années. La création de valeur sera donc en grande partie matérialisée par des primes d'émission.

---

<sup>1</sup> Une prime d'émission est un mécanisme financier qui permet d'apporter aux anciennes actions une valeur supérieure à leur valeur nominale lors d'une augmentation de capital. La valeur nominale d'une action est déterminée par le montant du capital de la société (capital de la société / nombre d'action). La prime d'émission permet de tenir compte de cette différence et ainsi rendre la valeur de l'action en phase avec la situation actuelle de la société.



## Gage de confiance pour les actuels et futurs actionnaires

Même si la rentabilité économique n'est pas toujours la motivation principale mise en avant par nos 4 770 actionnaires, cette évolution les conforte dans la pertinence de leur placement et est propre à convaincre de nouveaux épargnants, sensibles à des perspectives de rentabilité engageantes.

*"Depuis l'assemblée générale (où a été prise la décision d'octroyer cette prime NDLR), Énergie Partagée a enregistré plus de 150 000 euros de souscriptions, signe que des preuves de robustesse économique étaient attendues. Cette prise de valeur tend à confirmer que la participation aux projets locaux d'énergie renouvelable "par et pour les citoyens" est viable mais doit faire appel à du capital patient !" affirme Erwan Boumard, directeur d'Énergie Partagée.*

## Une conférence en ligne pour expliciter cette évolution

À l'occasion de cette première prise de valeur, Énergie Partagée organise le 15 juin prochain (de 12h30 à 14h00) une conférence interactive sur internet pendant laquelle actionnaires et futurs actionnaires seront invités à poser toutes leurs questions.

Pour s'inscrire : <https://fr.surveymonkey.com/r/BD277CF>



### Contact Presse :

Marc Mossalgue - Énergie Partagée : [marc.mossalgue@energie-partagee.org](mailto:marc.mossalgue@energie-partagee.org) / 01 80 18 92 29



[energie-partagee.org](http://energie-partagee.org)



[/EnergiePartagee.org](https://www.facebook.com/EnergiePartagee.org)



[@EnergiePartagee](https://twitter.com/EnergiePartagee)



#### L'association

Energie Partagée Association  
40 rue de l'Échiquier  
75010 Paris  
Tel : 01 80 18 92 29

#### L'outil d'investissement

Energie Partagée Investissement  
10 avenue des Canuts  
69 120 Vaulx-en-Velin  
Tel : 01 80 18 92 29